



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section génie électrique option électronique, est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Président**

M. Federico BERERA  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Messaoud LAOUCHERIA  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LYON

**Membres du jury**

M. Laurent BARRA  
Professeur de lycée professionnel

Académie de REIMS

Mme Michelle DROUADINE  
Professeure de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

M. Hervé GENOUEL  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

Mme Marie-Christine IGONIN  
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Eric MERESSE  
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Kathy THOMIAS  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

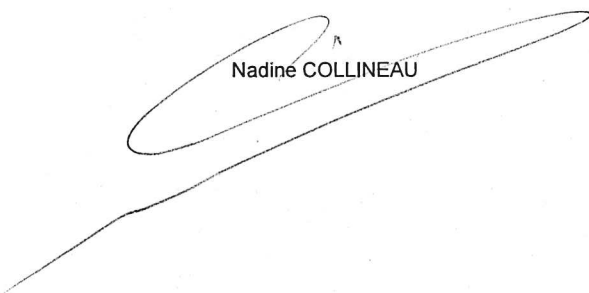
Mme Samia ZERROUDI AKKIOUI  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU